

Recrutement de lecteurs de langues étrangères et de maîtres de langues étrangères

Les conditions de recrutement des lecteurs et maîtres de langues sont fixées décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Le dossier sera constitué des éléments suivants :

- lettre de motivation
- copie d'une pièce d'identité avec photographie
- copie du diplôme (et sa traduction en français)
- curriculum vitae
- certificat sur l'honneur

Le dossier de candidature doit parvenir au plus tard le 30 avril 2024 selon les modalités indiquées sur les fiches d'appel à candidatures.

Composantes affectataires des emplois à pourvoir

UFR de langues et cultures étrangères

- 8 fiches
- certificat sur l'honneur à joindre au dossier

[Certificat sur l'honneur](#)

[Fiche de poste lecteur-rice Anglais 2024](#)

[Fiche de poste lecteur-rice Chinois 2024](#)

[Fiche de poste lecteur-rice Espagnol - Beauvais 2024](#)

[Fiche de poste lecteur-rice Espagnol 2024](#)

[Fiche de poste lecteur-rice Italien 2024](#)

[Fiche de poste lecteur-rice Portugais 2024](#)

[Fiche de poste ML Anglais - Beauvais 2024](#)

[Fiche de poste ML Espagnol - Beauvais 2024](#)

IUT AMIENS

Personnels enseignants